



Associations : protégez vos locaux

La facilité d'accès aux locaux associatifs, parfois isolés et **peu ou pas protégés**, attirent, malgré les très faibles butins attendus et obtenus, la convoitise d'une délinquance d'occasion à la recherche de liquidités ou de matériels facilement négociables voire de denrées consommables (alcools...).

Les auteurs s'introduisent dans les locaux, de nuit, par effraction.

Des solutions relativement simples et efficaces permettent de réduire la facilité d'accès aux lieux.

Dissuadez l'auteur de passer à l'acte !

Le délinquant est un être rationnel. Son objectif est d'obtenir le maximum de gain en prenant le minimum de risque d'être détecté et identifié.

- Eclairiez les abords extérieurs du site avec un système d'éclairage associé à une détection de présence ;
- entretenez la végétation environnante afin que l'auteur ne puisse pas l'utiliser pour se dissimuler.

Protégez vos locaux !

Des dispositifs peuvent vous permettre de protéger vos locaux. Même s'ils ne suffisent pas toujours à empêcher les cambrioleurs d'atteindre leur but, ils pourront au moins les retarder dans leur effraction. Ils permettront aussi suivant les installations mises en place (exemple de la vidéosurveillance et de la télésurveillance) d'alerter les forces de sécurité publique ou privée et de collecter des indices nécessaires à l'enquête des forces de l'ordre.

- Évitez les matériaux à faible résistance mécanique : bardage, cloison en plaques de plâtre, skydôme en toiture, vitrages simples, porte alvéolaire, volet en PVC ;
- vérifiez la bonne résistance à l'effraction des portes et des serrures ;
- renforcez les blocs portes existants par un blindage et/ou des cornières anti-pince ;
- protégez les ouvertures accessibles par des barreaux pleins ou des vitrages retardateurs d'effraction ;
- renforcez les volets par des barre anti-arrachement ;
- mettez en place un contrôle d'accès aux lieux et plus particulièrement aux endroits sensibles.

Détectez l'intrusion !

L'alarme a pour but de détecter une présence inopportune ou un événement anormal dans les locaux protégés. En dehors de son aspect dissuasif, elle constitue l'ultime recours sachant que l'intrus peut se trouver déjà à l'intérieur des locaux lors du déclenchement.

Un dispositif de sécurité électronique n'est que le complément des protections mécaniques. Seules ces dernières créent un réel obstacle physique tant à l'effraction qu'à la pénétration.

Pour être efficace, il est nécessaire que la détection se fasse le plus tôt possible avec une transmission fiable de l'information pour garantir la chaîne d'alerte.

Évitez le stockage !

- Évitez de conserver des matériels ou denrées attractives dans vos locaux.

Soyez attentif à votre environnement !

- **Signaler immédiatement tout comportement suspect ou inhabituel, en composant le 17 ;**
- pensez à relever les éléments d'identification des véhicules : type, marque, couleur et surtout numéro d'immatriculation ;
- mémoriser la description physique des personnes suspectes.